Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 15

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2019

50,00€

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

**Date de convocation**: 19 avril 2019

<u>Présents</u>: BIENVENU Alain, SANFAUTE Odile, BRISSON Jean-Pierre, AIME Anne, CHARBONNEAU Katlyne, PICORON Laurence, LAGACHE Éric, DAUBORD-AUROUSSEAU Laurence, ROY Thierry, GUILLON Richard et PINEAU Dominique.

Pouvoirs: VERDON Gérard à SANFAUTE Odile

TRICHET Charles à BIENVENU Alain

THOMAS Martine à AIME Anne

CHAUDREL Maurice à BRISSON Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : CHARBONNEAU Katlyne

Approbation par l'ensemble des membres du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2019

#### OBJET 450 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019

Après délibération, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

♣ A l'article 6574 − Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

	es de dioit prive	
Dan	s le cadre des voyages scolaires	
$\checkmark$	Coopérative scolaire de Le Langon	1 485,00 €
$\checkmark$	Coopérative scolaire de Petosse	195,00€
	OGEC de Le Langon	585,00€
	s le cadre de la fête des prix	
	RPI Le Langon – Petosse	336,00€
Dan	s le cadre du transport sorties scolaires	
$\checkmark$	Coopérative scolaire de Le Langon	480,00€
Autre		
_	Comité des Fêtes de Le Langon	500 00 C
•	Connice des l'étes de Le Langon	500,00€
•	Société Communale des Chasseurs	500,00 € 400,00 €
•	9	
•	Société Communale des Chasseurs	400,00€
•	Société Communale des Chasseurs Amicale des Colliberts	400,00 € 100,00 €
•	Société Communale des Chasseurs Amicale des Colliberts Jeunes Sapeurs Pompiers les Perthuis	400,00 € 100,00 € 100,00 €
•	Société Communale des Chasseurs Amicale des Colliberts Jeunes Sapeurs Pompiers les Perthuis BTP CFA Vendée (Aforbat)	400,00 € 100,00 € 100,00 € 195,00 €
•	Société Communale des Chasseurs Amicale des Colliberts Jeunes Sapeurs Pompiers les Perthuis BTP CFA Vendée (Aforbat) MFR Vouvant	400,00 € 100,00 € 100,00 € 195,00 € 45,00 €
•	Société Communale des Chasseurs Amicale des Colliberts Jeunes Sapeurs Pompiers les Perthuis BTP CFA Vendée (Aforbat) MFR Vouvant MFR Puy Sec	400,00 € 100,00 € 100,00 € 195,00 € 45,00 € 180,00 €

l'artisanat – Vendée

Chambres de métiers et de

l'artisanat - Deux-Sèvres

Association d'expression Corporelle de Saint Valérien
Patrimoine Religieux de L'Hermenault 100,00 € 50,00 €

Artmulete 500,00 €
Protection civile – Vendée 100.00 €

Fontenay-le-Comte

♣ A l'article 6558 – Autres contributions obligatoires

• Ecole Sainte Trinité 483,81 €

♣ A l'article 657362 – Subventions de fonctionnement aux organismes publics – CCAS

✓ CCAS Le Langon 1 500,00 €

## <u>OBJET 451 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE</u> COMMUNALE

Vu la circulaire D.A.D./2 n°38 du 4 février 1987 relative à l'attribution d'indemnité de gardiennage des églises communales,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 voix contre, décide d'allouer à la Paroisse Saint Martin en Plaine, la somme de 150 €

### <u>OBJET 452 – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE: TRAVAUX DE</u> RENOVATION

Cette année, la bibliothèque municipale fête ses 20 ans. A cette occasion, des travaux de rénovation sont proposés (changement de sol, peinture...)

Monsieur BRISSON – Adjoint en charge des bâtiments donne connaissance de 3 devis.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal retient l'offre économiquement la plus avantageuse soit celle de la SARL Jean-Marie GUILLEMET pour un montant de 6 679,02 € HT

#### **OBJET 453 – STATION D'EPURATION: TRAVAUX SUR DIGUE**

Monsieur le Maire donne connaissance du devis d'intervention sur la digue de la station d'épuration.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise Terrassement du Marais pour un montant de 17 040 € HT.

# <u>OBJET 454 – MOTION DE SOUTIEN AUX AGENTS DE L'OFFICE</u> NATIONALE DES FORETS

Le Conseil Municipal de Le Langon réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans les forêts communales par le service public de l'Office National des Forêts, et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal de Le Langon déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction Générale aurait annoncé 1 500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La Filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, Collectivités, Citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le Conseil Municipal de Le Langon soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- ✓ L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF
- ✓ Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales
- ✓ Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- ♣ POLLENIZ Renforcement de l'action de lutte contre les rongeurs aquatiques : Réunion d'information le 30 avril 2019 à Chaillé les Marais
- ♣ Réhabilitation du Café Tabac Presse : le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site internet marches-securises.fr
- ♣ Création d'une boulangerie : les études de faisabilité sont en cours
- ♣ Le Prochain Conseil est fixé au 23 mai 2019

La séance est levée à 22h20